



Coach et conseiller electricien en étant salarié

Par **LHOMME ARTOIS**, le 11/05/2016 à 09:18

Bonjour

Vous allez peut être penser que je radote mais voila je suis salarié dans une PME où ca ne va plus du tout , j'aimerais essayer de me lancer en micro entreprise mais vu la conjoncture j'ai peur alors dans un premier temps j'aimerais savoir si je pouvais créer ma micro en temps que coach électricien et conseiller électricien (mon poste chez mon employeur est tout simplement électricien bâtiment CP2).

peux t'on considérer que cette entité peut être considéré comme concurrence ????? (pour moi pas le même service que mon employeur propose)

je vous remercie de votre aide

Cordialement

Par **P.M.**, le 11/05/2016 à 10:53

Bonjour,

En plus vous ouvrez un nouveau sujet à chaque fois ce qui ne permet pas de suivre le fil des précédentes réponses sur le même sujet...

Ce qui compterait c'est l'appréciation que pourrait faire le Conseil de Prud'Hommes en fonction des éléments fournis par chacune des parties si vous ne vous livrez à aucun acte de déloyauté alors que même si vous aviez une clause d'exclusivité, elle ne s'appliquerait pas pendant la première année d'activité dans le cadre d'une création d'entreprise...

Mais vous pouvez poser la question des milliers de fois mais ce qui compte c'est la bonne foi et ne pas essayer de contourner les règles tout en menant une activité de concurrence déloyale alors que vous n'avez pas de clause de non-concurrence...

Par **LHOMME ARTOIS**, le 11/05/2016 à 13:47

re bonjour

je vous remercie pour cette réponse, en effet nouveau sujet, mais j'ai un employeur tellement visieux et malhonnête que j'arrive à devenir parano.

Pour tout vous dire actuellement je suis en arret et je ne veux retourner travailler pour lui. j'ai essayer une demande de rupture qui refuse, une formation qui refuse, il refuse toutes mes demandes alors qu'il dit aux clients qu'il est obligé de prendre cher sur les devis car je suis gros et mou (quand cela vous revient aux oreilles, pas agréable alors que ca fait 25 ans que

je bosses pour cette boîte dont 5 ans avec cet employeur qui m'a promis monts et merveilles et rien au final (exemple formation pompe à chaleur que j'ai obtenu nominativement mais n'a pas voulu continuer le certificat pour l'entreprise, il me faisait faire des entretiens pompes à chaleurs alors que l'entreprise n'a pas la capacité etc etc) je refuse de travailler pour un employeur comme celui-ci.

voilà pourquoi toutes ces questions, je sais que je suis capable mais peur de la conjoncture et peur que cet employeur me poursuive pour concurrence car il sait malgré tout qu'il perdra des clients
cordialement

Par **P.M.**, le **11/05/2016** à **15:57**

Nous savons pratiquement tout cela au fil des différents sujets que vous avez ouverts...
Tout dépend de quelle manière l'employeur perd des clients et si c'est parce que par exemple vous les démarcherez systématiquement ou que vous créerez la confusion dans leur esprit ou même que vous débaucherez du personnel...